

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 09.03.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 14.09.01 Bulletin 01/37.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : DEBAZELAIRE DE LESSEUX LIO-
NEL — FR.

72 Inventeur(s) : DEBAZELAIRE DE LESSEUX LIO-
NEL.

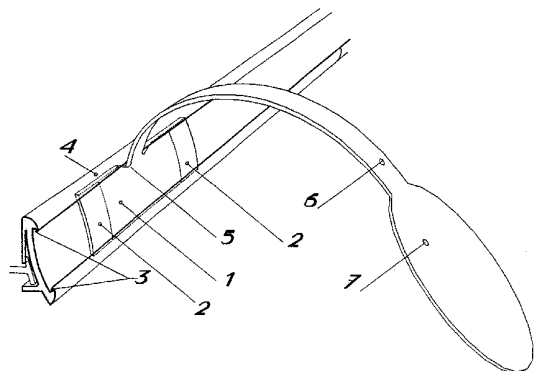
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 SUPPORT PUBLICITAIRE OSCILLANT.

57 La présente invention concerne un support oscillant
clipable sur les porte-étiquettes des rayonnages de maga-
sins permettant la mise en valeur d'un message par un
mouvement de balancement.

Il est doté d'un moyen de clipage constitué par un talon
(1) clipable dans les feuillures filantes du porte-étiquettes
(4) des rayonnages. Les extrémités (2) du talon sont replia-
bles pour rigidifier la feuille et consolider l'attache. Un congé
(5) de part et d'autre de la naissance du manche flexible (6)
permet de le dégager hors de la feuillure filante (3) et sert
de moyen de fixation à l'ensemble. Le poids de la surface
imprimable (7) fait plier le manche flexible (6) lui donnant
ainsi un équilibre instable qu'un simple mouvement d'air
perturbe, entraînant une oscillation de l'ensemble. La forme
de la surface imprimable (7) peut être ronde (8) ou autre.



La présente invention appartient au domaine des étiquettes et supports de messages publicitaires imprimables utilisés sur les gondoles ou rayonnages de magasins de distribution.

Elle concerne un support publicitaire oscillant clipable sur
5 les porte-étiquettes des rayonnages de magasins permettant d'amplifier le pouvoir attractif d'un message publicitaire par un mouvement de balancement. Une fois en place ce support se balance légèrement au gré des déplacements d'air, animation qui le distingue d'un support fixe ;
disposé à la vue des clients sa présence est immédiatement remarquée :
10 d'où son intérêt.

Les supports traditionnels existants sont fixes et dépourvus de tout mouvement oscillatoire ce qui les rends peu attractifs aux yeux du public. Equipés d'un dispositif complexe de fixation aux porte-étiquettes des rayonnages de magasins ils sont onéreux et difficilement utilisables à
15 grande échelle.

Le dispositif selon l'invention prétend remédier à ces inconvénients. Il comporte en effet selon une première caractéristique, un manche flexible de forme particulière qui fait office de ressort et développe l'animation; il reçoit le logo de l'annonceur et de l'imprimeur et peut être de
20 différentes couleurs. C'est l'équilibre instable du système constitué par le manche flexible et la surface imprimable qui génère un mouvement oscillatoire dès lors que l'équilibre est rompu par un déplacement d'air. Selon une deuxième caractéristique, il comporte un moyen de clipage rapide constitué d'un rectangle de longueur libre aux extrémités repliables
25 pour rigidifier la feuille et consolider l'attache dans les feuillures filantes du support d'indice des prix et dont la hauteur est égale au développé du support d'indice des prix ; de plus un congé découpé de part et d'autre de la naissance du manche flexible permet de le dégager hors de la feuillure filante du porte étiquette. L'animation et le clipage découlent de la
30 découpe de la feuille, laquelle a la forme générale d'une clé. Selon une

troisième caractéristique, il comporte une surface imprimable destinée à recevoir un message publicitaire.

Selon des modes particuliers de réalisation :

- Le support publicitaire, réalisé à moindre coût, est une forme découpée dans une feuille imprimable qui peut être du papier ou encore un matériau de synthèse semi-rigide.
- Le message publicitaire peut être une photo, un simple message dactylographié, un autocollant comportant un message visuel en deux ou trois dimensions, une indication relative à un prix ou une opération promotionnelle, ou encore un objet graphique quelconque.
- Le support publicitaire comporte une surface ronde, carrée ou de toute autre forme au choix de l'annonceur.
- L'épaisseur du support est variable en fonction du choix de l'annonceur.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

15 La figure 1 représente en coupe, le dispositif de l'invention.

La figure 2 représente vue de face, la forme générale du dispositif.

La figure 3 représente vue de face, une variante de ce dispositif.

La figure 4 représente en perspective, la forme générale de l'invention.

En référence à ces dessins, le dispositif comporte un moyen de clipage rapide constitué par un talon (1) clipable dans les feuillures filantes des porte-étiquettes (4) des rayonnages de magasins. Ce talon (1) est relié à un manche flexible (6) pourvu à son extrémité d'une surface imprimable (7) destinée à recevoir un message publicitaire. Les extrémités (2) du talon sont repliables pour rigidifier la feuille et consolider l'attache dans les feuillures filantes (3) des porte-étiquettes (4) des rayonnages de magasins. Un congé (5) de part et d'autre de la naissance du manche flexible (6) permet de le dégager hors de la feuillure filante (3). Le congé (5) sert de moyen de fixation. Le manche flexible (6) est de forme particulière et fait office de ressort, développant ainsi l'animation. Le dispositif comporte enfin une surface imprimable (7) destinée à recevoir un

message publicitaire. Le poids de la surface imprimable (7) fait plier le manche flexible (6) donnant ainsi à la surface imprimable (7) un équilibre instable qu'un simple mouvement d'air perturbe, entraînant une oscillation de l'ensemble constitué du manche flexible (6) et de la surface imprimable (7). La forme de la surface imprimable peut être ronde (8) ou de toute autre forme (9).

Selon une variante non illustrée, la taille du système de clipage rapide du support publicitaire oscillant peut varier en longueur, hauteur et largeur pour mieux s'adapter aux mesures des porte-étiquettes 10 des rayonnages de magasins.

A titre d'exemple non limitatif, le support aura des dimensions de l'ordre de 10,00 cm pour la largeur et de 20,00 cm pour la longueur.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à 15 mettre en valeur un message publicitaire par un mouvement d'oscillation de son support.

REVENDICATIONS

- 1) Support publicitaire oscillant clipable sur les porte-étiquettes des rayonnages de magasins permettant la mise en valeur d'un message par un mouvement de balancement caractérisé en ce qu' il est constitué d'une part, d'un talon (1) clipable pourvu d'extrémités repliables (2) destinées à le
- 5 rigidifier, ledit talon (1) étant destiné à prendre place dans la feuillure filante des porte-étiquettes (4) des rayonnages de magasins ; d'autre part d'un manche flexible (6) solidaire du talon (1) ledit manche flexible faisant office de ressort développant ainsi l'animation est pourvu à son extrémité d'une surface imprimable (7).
- 10 2) Support publicitaire oscillant selon la revendication 1 caractérisé en ce qu' à la naissance du manche flexible (6) du côté du talon (1) est disposé de part et d'autre un congé (5) permettant la fixation de l'ensemble dans la feuillure filante des porte-étiquettes (4) des rayonnages de magasins.
- 15 3) Support publicitaire oscillant selon la revendication 2 caractérisé en ce que la forme de la surface imprimable (7), solidaire du manche flexible (6), est ronde (8) ou de toute autre forme (9).

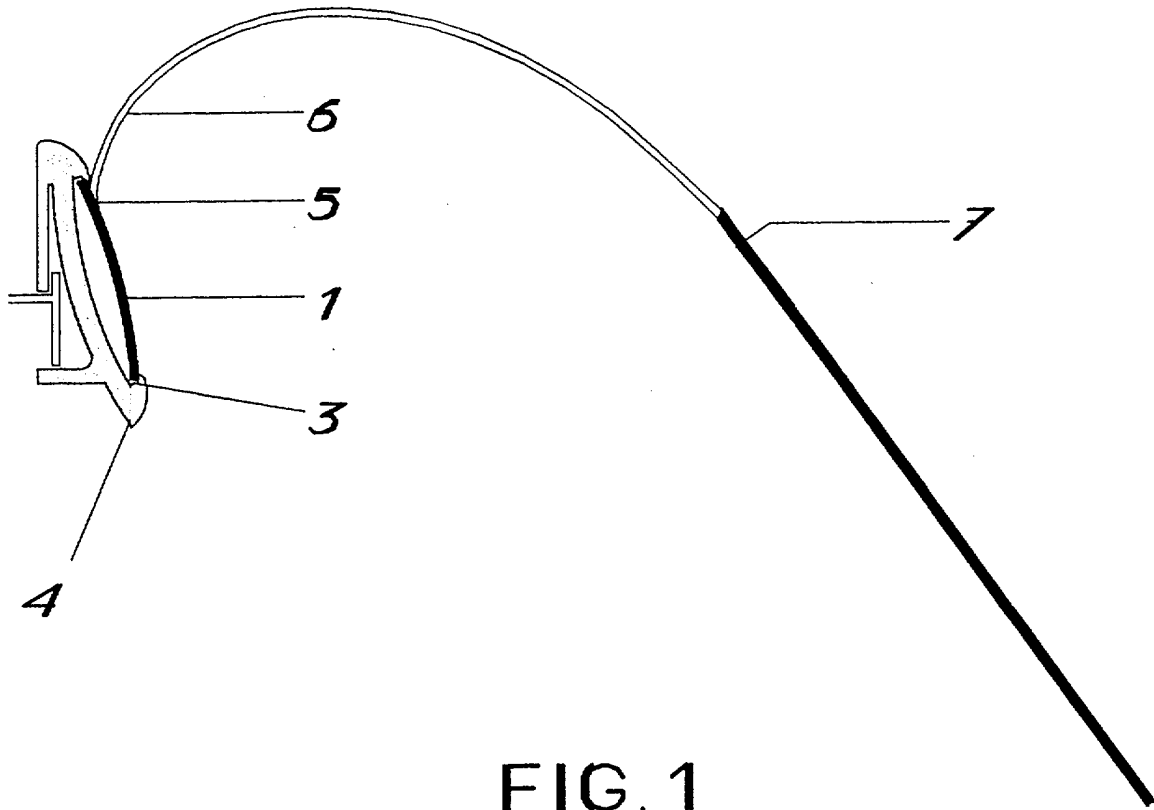


FIG. 1

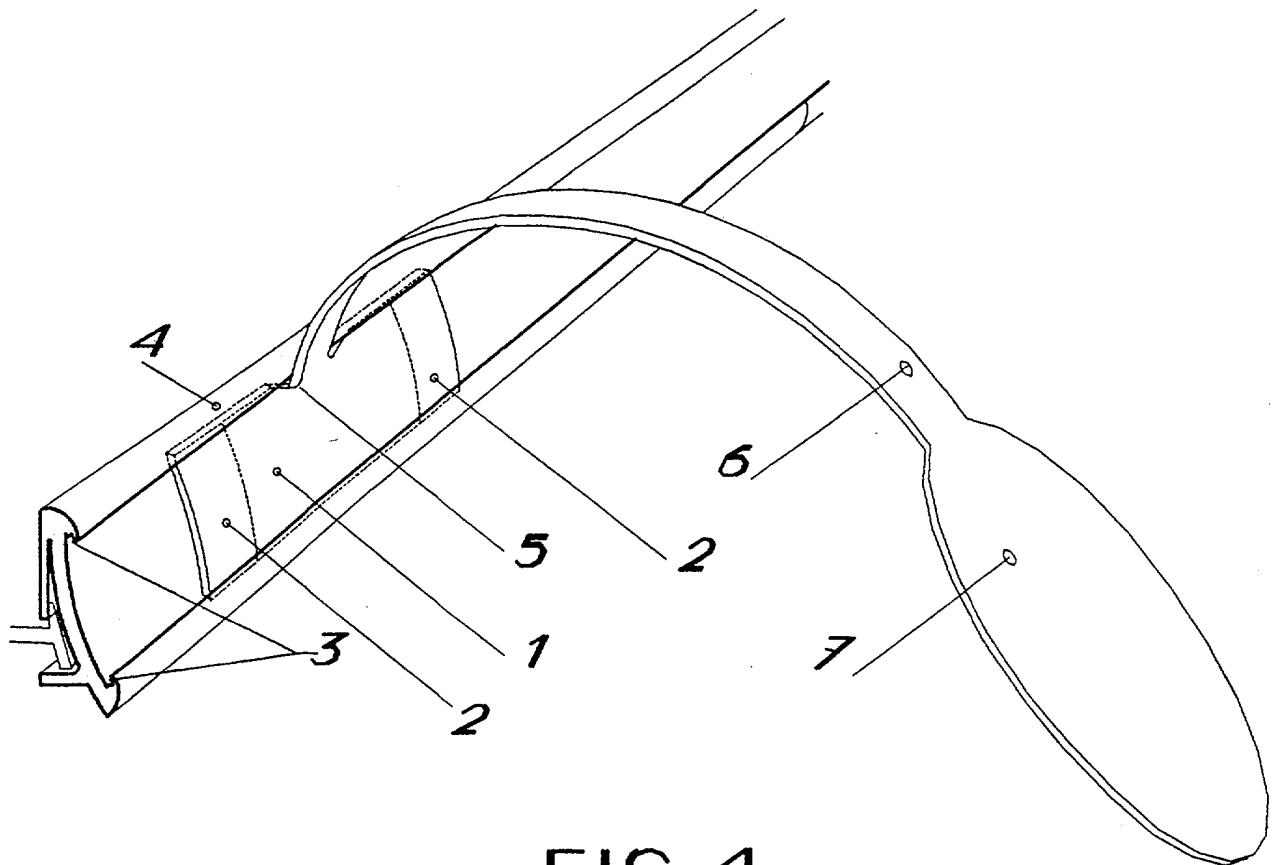


FIG. 4

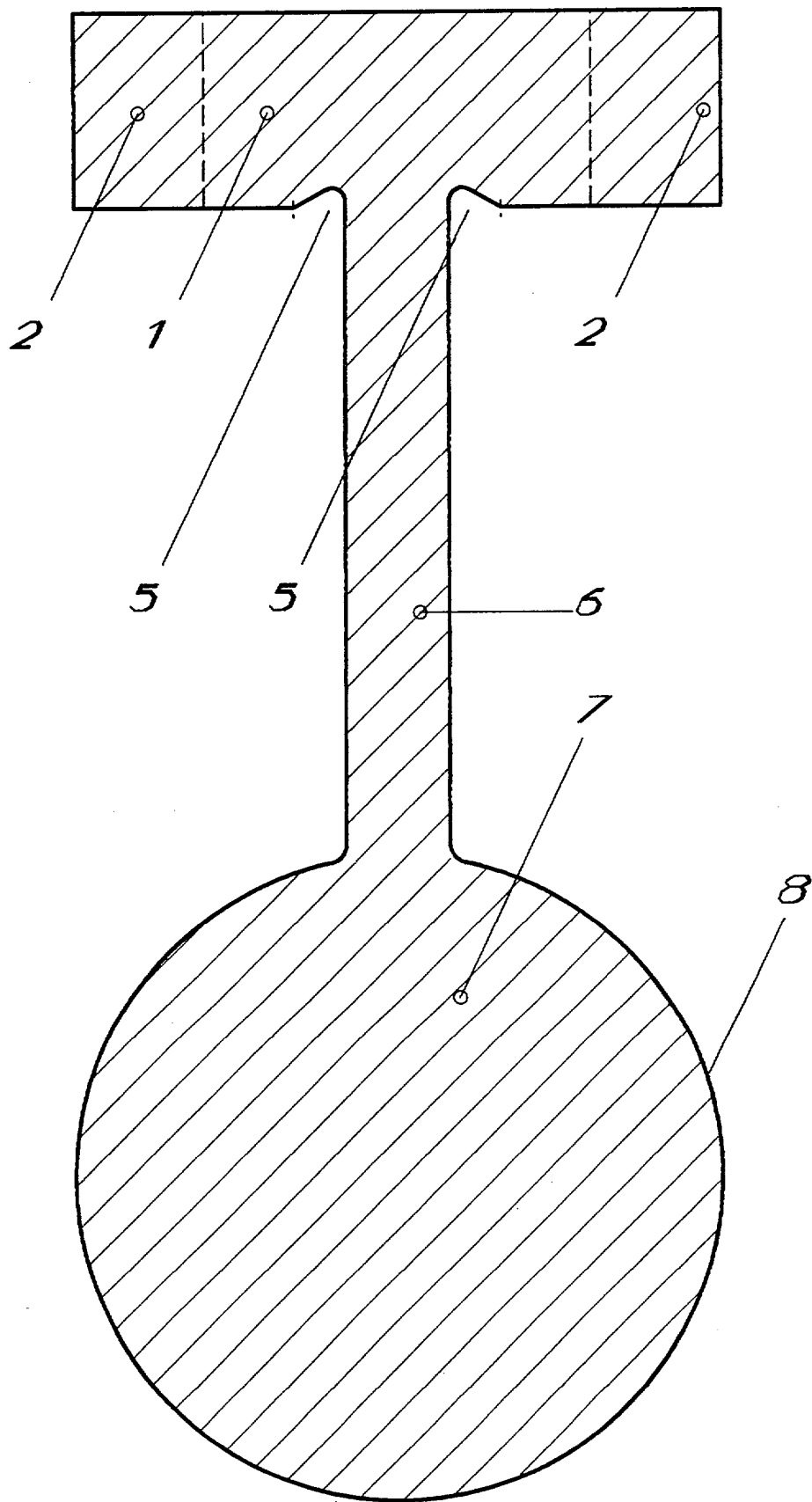


FIG. 2

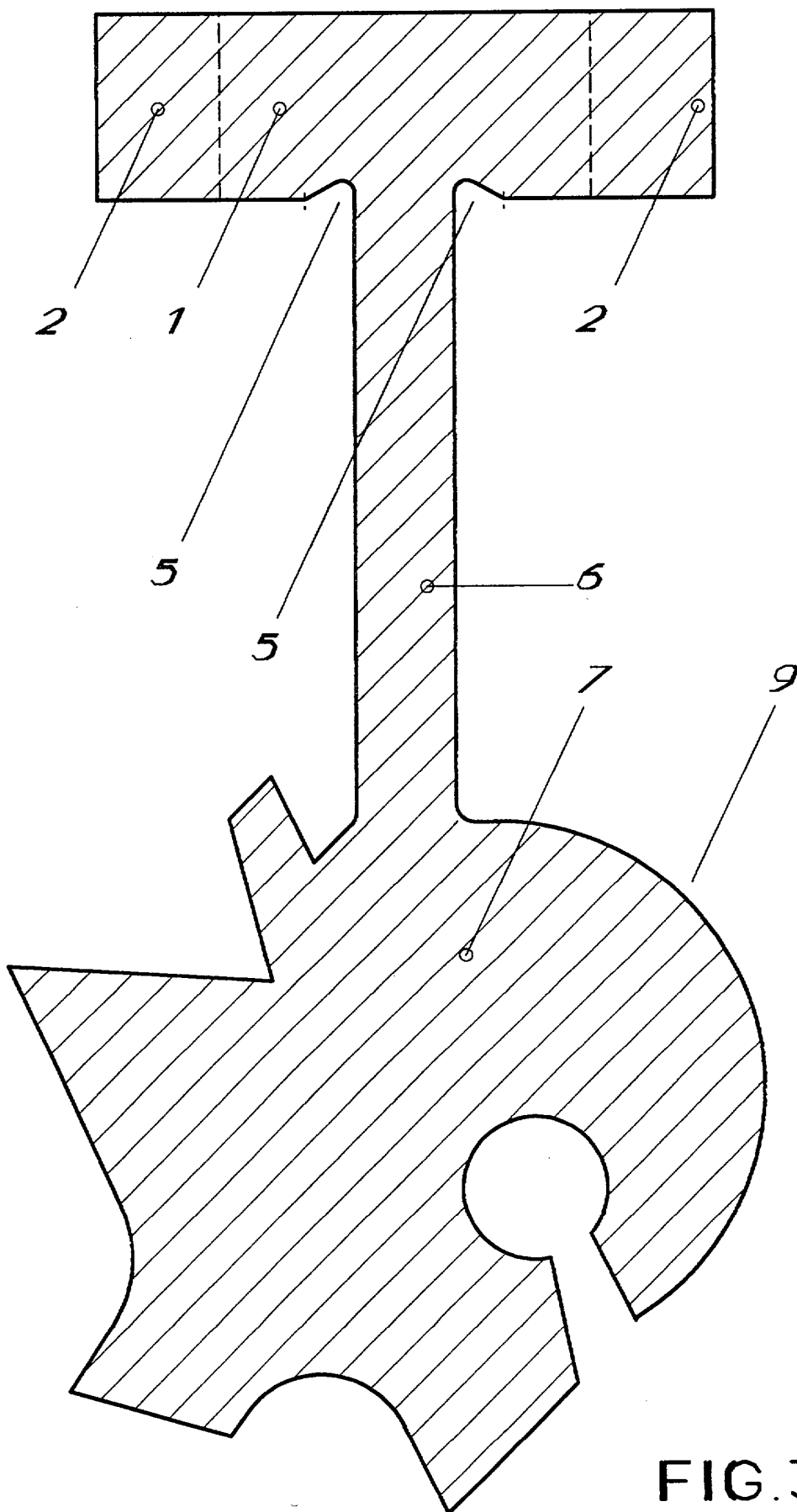


FIG. 3

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 423 860 A (BERRY THOMAS L JR ET AL) 28 janvier 1969 (1969-01-28) * le document en entier * ----	1-3	G09F3/02 G09F23/00
X	US 4 167 073 A (TANG DARL L) 11 septembre 1979 (1979-09-11) * abrégé; revendications; figures * ----	1-3	
X	US 4 306 366 A (TAUB RONALD H) 22 décembre 1981 (1981-12-22) * abrégé; revendications; figures * -----	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			G09F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		17 juillet 2000	Gallo, G
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	